

N°498

du 18
Mai
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

NEGOCIER ET VOTER AU PAYS

Nombre de commentateurs s'interrogent sur l'influence du changement politique français sur les régimes africains. Il est évident que le nouveau président français soutiendra l'expansion de la démocratie en Afrique. Mais l'heure de la françafrique est passée depuis longtemps.

Les nouveaux dirigeants africains ne cherchent plus leur modèle d'inspiration à Paris. N'ayant pas connu la colonisation, ils sont sans complexe à l'égard de l'ancienne puissance coloniale. Les Etats africains exigent le respect de leur souveraineté.

C'est dire que les dirigeants de l'opposition togolaise commettent un sérieux anachronisme lorsque, grisés par le succès de Hollande, ils quittent la table du dialogue à Lomé pensant qu'ils pourront gagner par une pression extérieure ce qu'ils ne peuvent pas obtenir en interne.

C'est au Togo que se dérouleront les futures élections législatives et nulle part ailleurs. Ce n'est pas en allant voter subrepticement en France que l'on changera cette donnée fondamentale.

Négocier et voter au pays telle est la règle dans un Etat libre et indépendant.



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Modernisation des services domaniaux et cadastraux au Togo

La Banque mondiale souhaite un guichet unique pour le titre foncier

** Une pile de 20 recommandations est adressée aux autorités togolaises*

P.7 Médias

Les responsables des radios rurales se sont évalués



Hervé Assah, Représentant Résidant de la Banque Mondiale au Togo

P.4 Discrimination et violation grave à l'égard de la femme

Les victimes pourraient bientôt saisir un organe international

** Une soixantaine de pays ont déjà adhéré à ce nouvel acte de l'ONU*

P.3 Prochaines élections législatives au Togo

Des préoccupations légitimes d'une mise en péril du processus et du calendrier électoral

P.4 Diffusion des comptes extérieurs du Togo 2010

L'atteinte des PPTE a boosté les transactions extérieures



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

REPÈRES

La Fondation Gnassingbé Eyadéma parcourt le Togo

La mission de consultations médico-chirurgicales et de soins gratuits au bénéfice des populations démunies de la région des Plateaux entrepris par la Fondation Gnassingbé Eyadéma pour l'Education et la Santé (FOGEES) depuis le 30 avril a pris fin le samedi 12 mai dans le Haho.

Cette action accompagnée de dons de médicaments a permis d'offrir des soins de qualité aux démunis des 12 préfectures des Plateaux. L'équipe médicale de la FOGEES composée de 60 membres tous des spécialistes des opérations en ophtalmologie, en odontostomatologie, en oto-rhino-laryngologie, en chirurgie générale et en pharmacie a sillonné plus de 24 villages et hameaux pour consulter ou administrer des soins à plus de 12 000 patients nécessiteux. Dans chaque localité visitée, les malades ont bénéficié gratuitement des consultations médicochirurgicales

et des soins pour diverses pathologies entre autres, les maux de gorge, nez, oreilles, dent, hanche, ventre, pieds, hernies, cataractes, goitres et autres tumeurs. Les 1013 cas détectés et nécessitant des interventions chirurgicales, ont été recensés pour être opérés dans les meilleurs délais, selon le directeur exécutif et coordinateur de projet de la FOGEES, Dr. Agoda Palakina. Dans le village d'Adukpo-Copé (préfecture d'Agou), l'assistant social communautaire de la localité, Akossou Emmanuel, a remercié cette mission humanitaire qui permettra aux patients de retrouver la santé. Il a surtout exprimé sa gratitude au président de la République Faure Gnassingbé grâce à qui cette initiative a été possible. Dr Agoda Palakina, s'est dit satisfait de cette opération qui a permis de soulager des populations vulnérables qui éprouvent souvent des difficultés pour se faire soigner à cause de la distance, des moyens et autres raisons. Ces consultations foraines interviennent après celles des Savanes et de la Maritime.

L'ATC face aux populations

L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) a organisé le vendredi 4 mai à Atakpamé, un atelier de formation sur le thème "Les Principes Directeurs des Nations Unies pour la Protection du Consommateur (PDNU-PC), les 8 droits fondamentaux et la culture de la qualité".

Cette rencontre qui a regroupé les ONG et associations de groupement de producteurs a permis d'éduquer et d'informer les consommateurs sur leurs droits et devoirs, de les outiller à contrôler les qualités des produits de consommation, des biens et des services. Il s'agissait également de les instruire sur la nécessité de faire respecter l'application et l'affichage des prix, de promouvoir la culture de la qualité et d'encourager la consommation des produits locaux. Développant le thème de cette rencontre le 3e vice-président de l'ATC, Michel Edohor Ananou, a défini ses objectifs, ses principes généraux, ses principes directeurs, et le rôle de la coopération internationale. Il a abordé les circuits de distribution des biens et services de première nécessité destinée aux consommateurs, les procédures permettant aux consommateurs d'obtenir réparation, les mesures s'appliquant à des domaines particuliers comme les produits alimentaires, l'eau et les produits pharmaceutiques.

Politique culturelle

Le Togo lance son plan national de stratégie de mise en œuvre de la politique culturelle

Le document de politique culturelle (43 pages) adopté le 30 mars dernier, le ministre des arts et de la culture, Me Yacoubou Hamadou, a procédé mardi dernier au lancement du plan national de stratégie de mise en œuvre de cette politique culturelle. Cette politique signifie clairement dans son préambule que "tout développement prend nécessairement ses fondements dans la culture, parce que la dynamique socio économique et culturelle d'un pays est fortement dépendante de la créativité, la diversité culturelle et la dynamique éducative de ses habitants".

"Par politiques culturelles, il faut entendre les politiques et mesures relatives à la culture, à un niveau local, national, régional ou international, qu'elles soient centrées sur la culture en tant que telle, ou destinées à avoir un effet positif direct sur les expressions culturelles des individus, groupes ou sociétés, y compris sur la création, la production, la diffusion et la distribution d'activités, de biens et de services culturels et sur l'accès à ces biens et services", indique le document de politique culturelle.

Le plan indique que des programmes seront intégrés dans différents secteurs d'activités pour la



mise en valeur de la culture togolaise. Exemple: l'introduction de l'art dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Jusqu'à présent, dans ces écoles, c'est le dessin qui prévaut. Il est prévu aussi l'élaboration et la vulgarisation du statut des artistes et la mise en place de réseaux professionnels en vue d'accroître le professionnalisme dans le secteur et l'intégration de l'utilisation des technologies, de l'information et de la communication (Tic) au profit de la culture.

Spectacle

Une histoire paranormale portée sur la scène par Amadou Saendou

Auteur dramatique et metteur en scène béninois résident au Togo, Amadou Saendou se distingue surtout par des textes qui portent sur des histoires extraordinaires où les phénomènes paranormaux sont prédominants. Le vendredi 15 juin, il portera sur la scène de l'Institut Français sa pièce Train 520 du 2 Août.

Yaguine, jeune Africain part un bon matin pour l'Europe accompagné de Fodé, un de ses amis d'enfance. Un autre bon matin, les parents respectifs de ces gamins apprennent, par le biais des médias, que ces derniers ont été retrouvés

morts dans le train d'atterrissage d'un avion. Un autre bon matin, treize années plus tard, Liman le père de Yaguine rend visite à son fils Yaguine dont il apprend subitement qu'il vit en Europe et qu'il s'est marié à la fille de ses rêves et que celle-ci serait enceinte de son fils. Liman se demande comment cela se peut que son fils soit encore vivant et marié de surcroît...

Rendez-vous le 15 juin pour une pièce jouée par les acteurs Didier NASSEGANDE et Popyno MASSEMBA. Mais on attend quand même de cet auteur une vraie pièce.

Littérature

Boubacar Boris Diop se lance dans l'édition

Selon un article publié dans le quotidien sénégalais Walfadjri, "les auteurs sénégalais Boubacar Boris Diop et Felwine Sarr [ouvrent] une nouvelle Maison d'édition [à Saint Louis du Sénégal]. Son nom Jimsaan avec comme label la qualité".

D'une certaine manière, Boubacar Boris Diop poursuit la démarche qui avait été la sienne lorsqu'il avait publié Doomi Golo aux éditions Papyrus de Dakar en 2003 (adapté en français sous le titre Les petits de la guenon aux éditions Philippe Rey, 2009).

"Le lieu dénommé Jimsaan - un nom sérére emprunté à un endroit où l'on cultive du riz à Niodior dans les Iles du Saloum - est situé à la cité Vauvert sur la route de Khor. Le choix de la dénomination n'est pas fortuit. Les nouveaux éditeurs veulent voir de jeunes pousses venir à éclosion". Felwine Sarr précise: "nous tracerons de grands axes à l'avenir comme aller plus vers la fiction". En effet, Jimsaan "éditera de jeunes écrivains et ceux confirmés. La Maison rééditera aussi

des œuvres importantes de la littérature sénégalaise et africaine".

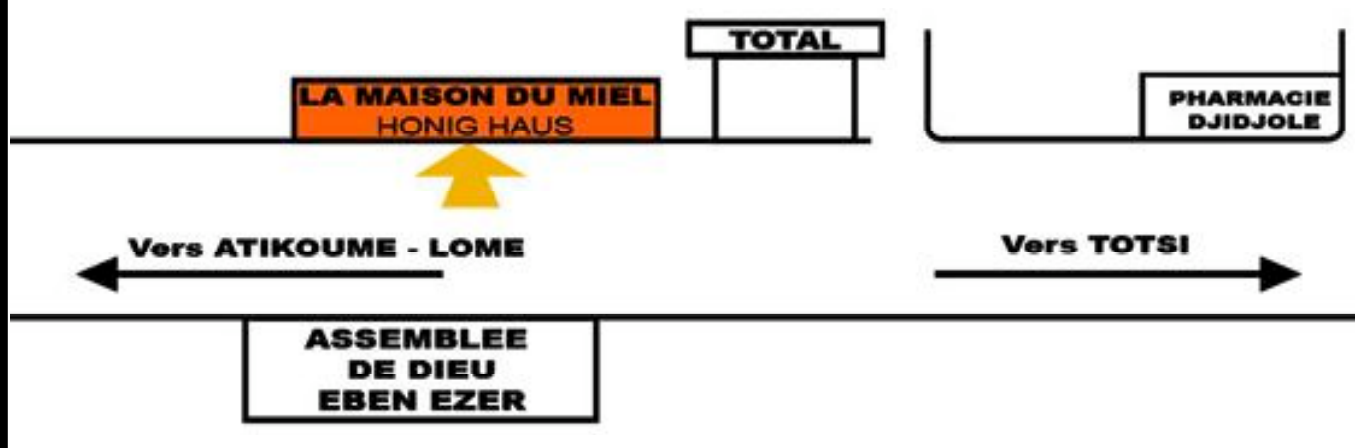
Circé Si, l'auteur de l'article, ajoute que "les deux écrivains fort de leurs expériences d'auteur souhaitent s'implanter en Afrique de l'Ouest et offrir un espace alternatif de qualité, où l'objet livre sera pris en considération. Cette volonté a suivi un constat sévère sur l'édition au Sénégal qui connaît un réel manque de moyens et de qualité. F. Sarr confie avoir soumis à une maison d'édition sénégalaise un ouvrage qui est resté près de dix ans dans les cartons. Aidés de professionnels du métier, de lecteurs, correcteurs et de typographes certifiés, ils souhaitent répondre aux objectifs qu'ils se sont fixés".

Pour Felwine Sarr, "c'est une exigence de rigueur, de qualité, offrant une réelle alternative qui nous pousse à mettre en place cette maison d'édition", explique-t-il, ajoutant qu'il y a "des ouvrages comme celui de Joseph Ndiaye sur L'Esclavage ou La Plaque de Malick Fall, qui demandent à être réédités pour une meilleure connaissance".



Distributeur exclusif du label Miel des Savanes
savourez le meilleur miel du Togo,
... consommez le Miel des Savanes

100% naturel, certifié en Allemagne par
Institut für Bienenkunde Celle



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Prochaines élections législatives au Togo

Des préoccupations légitimes d'une mise en péril du processus et du calendrier électoral

Sylvestre D.

Il faut être animé d'une folle témérité et d'un pari d'informer la population pour tenter d'appréhender les calculs politiques qui entourent la préparation actuelle des prochaines élections législatives. A quand la fin des dialogues électoraux dans un climat malsain où la crise de confiance n'est plus un secret ? A quand l'adoption des modifications voulues au code électoral et au découpage ? Quand va-t-on mettre en place l'instrument fondamental qui a toujours divisé les politiques togolais, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) ? Quand va-t-on s'atteler aux tâches normales de la phase pratique et technique de la préparation du scrutin ? Des interrogations pas trop superfétatoires s'il est acquis qu'on doit respecter l'échéance fixée par la Constitution. Nul ne peut ne pas être préoccupé, si tant est qu'on veut rééditer, au moins, l'exploit de 2007.

Trois nouveaux jours «gaspillés» à rechercher le consensus ont permis à certains partis politiques de retoucher à des documents tout prêts à être adoptés par l'Assemblée nationale. « Les membres présents aux discussions ont débattu du projet du code électoral, de sa modification par rapport à ce qui a été proposé par le Gouvernement. Les observations ont été faites ; elles sont pour la plupart des observations de forme. Les observations qui concernent le fond ont été bien notées. Le Gouvernement s'emploiera à les intégrer dans la



Patrick Spirlet, Chef de la délégation de l'UE au Togo



Pascal Bodjona, Ministre de l'Administration Territoriale

proposition globale avant l'adoption du texte par l'Assemblée nationale. Mais, nous continuons à nous inscrire dans la dynamique que les acteurs, ayant eu connaissance de ce texte, apporteront leurs observations, afin que nous ayons un document qui nous aidera à améliorer davantage le processus électoral, notamment la loi en matière d'élections législatives », déclarait le ministre Pascal Bodjona de l'Administration territoriale à la sortie des discussions. Sans autre précision sur les modifications de fond. Au même moment, le Comité d'action pour le renouveau (Car) se fait recevoir à la Primature et balance à la presse que le Premier ministre va soumettre leurs doléances à l'avis d'un prochain conseil des ministres. Jusqu'à quand va-t-on attendre le fameux consensus ? En fait, à la fin, peut-on avoir le consensus avec ces acteurs de la scène politique qui semblent mieux s'entendre sur leurs divergences pour retarder le pays ?

La Convention démocratique des peuples africains (Cdpa), après avoir reçu les textes proposés, trouve que le projet de loi portant modification du code électoral ne règle pas les questions essentielles liées aux élections, notamment le mode de scrutin aux élections présidentielle et législative et la composition de la CENI, et « qu'aucune réforme électorale ne peut intervenir dans le contexte du Togo sans avoir au préalable apporté des réponses claires aux préoccupations relatives au recensement électoral, à la tenue des élections des conseillers des préfectures, au découpage électoral... ».

Il faut donc s'en préoccuper. Et avec le Chef de la Délégation de l'Union européenne au Togo, Patrick Spirlet, à notre confrère de *Savoirmews.net* : « Dans notre dialogue politique avec le gouvernement, celui-ci nous a toujours confirmé son engagement à prendre en compte les

recommandations des Missions d'observation pour lesquelles il avait d'ailleurs mis en place un comité technique pour les intégrer dans la loi électorale. Pour la plupart, la matérialisation de ces recommandations devrait se trouver dans les propositions de loi électorale et dans la loi organique sur la « carte électorale » qu'on appelle aussi « découpage » dont nous n'avons pas encore connaissance. De notre côté nous avons toujours insisté pour que ce travail se fasse de façon transparente et en concertation avec les principales forces politiques du pays. Malheureusement, la crise de confiance qui existe au niveau de la classe politique togolaise rend cette concertation difficile, comme nous l'observons récemment et risque de mettre en péril le processus et le calendrier même de préparation des élections, ce qui nous préoccupe ».

VERBATIM Par Eric J.

Crise de confiance

Une semaine déjà que le gouvernement togolais initie une série de discussions avec les principales formations politiques du pays. Il s'agit pour l'équipe de Gilbert Fossoun Hounbo d'exposer aux délégations des partis politiques, les modifications introduites dans le projet de code électoral et celles apportées au découpage électoral afin que des améliorations puissent être apportées.

Invités à participer à ces discussions, certains partis politiques comme l'Alliance nationale pour le changement (Anc), le Comité d'action pour le renouveau (Car), l'Organisation pour bâtir dans l'unité un Togo solidaire (Obuts) et le Parti pour le renouveau et la rédemption (Prr) ont tout simplement décliné l'offre. Parmi ceux qui y sont allés, à savoir, l'Alliance, l'Union des forces de changement, (UFC), le Parti Démocratique du Progrès (Pdp), le Parti Démocratique pour le Renouveau (Pdr), l'Union pour la République (Unir), et la Convention Patriotique Panafricaine (Cpa) s'y est retirée dès le deuxième jour des discussions.

Pour les non-participants, les raisons principales évoquées sont surtout de forme. L'Anc explique qu'« elle n'ira pas discuter uniquement des deux sujets relatifs au Code électoral et au découpage électoral ». Le parti de Jean-Pierre Fabre veut discuter de tous les problèmes relatifs au cadre électoral y compris les réformes institutionnelles et constitutionnelles. Le Car a dit ne « s'être pas entendu avec le Chef du gouvernement sur le couplage des élections législatives avec les municipales ». Quant au Prr, son Président Nicolas Lawson croit que « le découpage électoral ne concerne pas les partis politiques. C'est l'affaire du gouvernement ». Et la Cdpa a fait remarquer « qu'aucune réforme électorale ne peut intervenir dans le contexte du Togo sans avoir au préalable apporté des réponses claires aux préoccupations relatives au recensement électoral, à la tenue de l'élection des conseillers des préfectures, au découpage électoral, notamment au nombre et à la répartition des sièges ».

Visiblement, la classe politique togolaise n'est pas prête à en finir avec ses rebondissements incessants. A chaque fois que l'occasion lui est offerte d'aller dans le fond des sujets essentiels, elle s'enferme dans des querelles intestines qui pénalisent tout le peuple. A seulement, cinq mois des élections locales, elle pouvait mieux faire que de creuser encore profondément la crise de confiance qu'elle entretient depuis des années. Cette relation embrasée ne doit pas détourner le pays de son chemin vers la prospérité. Il faut y penser. Sérieusement.

Modernisation des services domaniaux et cadastraux au Togo

La Banque mondiale souhaite un guichet unique pour le titre foncier

* Une pile de 20 recommandations est adressée aux autorités togolaises

Encore l'idée d'un nouveau guichet unique, dira-t-on. Clopin-clopant, le guichet unique pour la création d'entreprise fait son chemin. Au Port de Lomé, le guichet unique se fait toujours désirer, malgré les procédures anormalement élastiques de dédouanement, la fuite des recettes publiques... Et ce, nonobstant le rapport d'une étude financée par la Banque mondiale. Aujourd'hui, la proposition du guichet unique tient à la dévalorisation de fait et à la difficile obtention du titre foncier, au vu des complications entretenues par les services chargés de l'établir. Elle est contenue dans un plan de mise en œuvre pour la modernisation des services domaniaux et cadastraux au Togo, rendu public le 16 mai 2012 par la représentation résidente de la Banque mondiale au Togo. A en croire le document validé, l'enregistrement au Togo souffre de nombreux maux comme une administration d'un autre âge, une paperasserie héritée, un sous-équipement en technologie de l'information et des coûts trop élevés. Ce qui débouche sur des délais d'obtention trop longs d'un titre foncier et une réticence, voire un découragement, du public et des

investisseurs à entamer ce processus. Officiellement, on parle de 34 mois pour une procédure normale et 15 mois pour une procédure accélérée, révèle Luc Ghys, Consultant-Expert financier, auteur du rapport. Dans les faits, les citoyens sont soumis à un parcours plus difficile et plus rude. La situation porte un coup à l'environnement des affaires à améliorer car les gens ont une parcelle mais ne peuvent pas accéder à un crédit parce qu'ils n'ont pas le titre foncier, selon un rappel de Hervé Assah, Représentant résident de la Banque.

Parmi les réformes, l'auteur du rapport, Luc Ghys, met en avant le guichet unique autour duquel devrait s'articuler les nouvelles structures et qui doit être la cheville ouvrière du processus d'enregistrement. Le guichet unique doit être la clé de réussite du plan de modernisation proposé aux autorités togolaises. Il doit avoir pour objectif principal d'offrir aux citoyens, particuliers ou entreprises, une entrée et une sortie unique et simplifiée. En matière d'enregistrement, l'idée est de mettre en place un guichet où tout prétendant au titre foncier viendrait



Hervé Assah, Représentant Résident de la Banque Mondiale au Togo

déposer les documents nécessaires et y retirer son titre après toute la procédure administrative et technique. Le mot « guichet » n'est pas seulement un espace, mais également un rouage, un département dans l'organisation. D'où la précision qu'il faudra que les hommes qui l'animent abandonnent les réflexes rétrogrades. Après avoir reçu les documents nécessaires, ainsi que le paiement des frais forfaitaires pour l'ensemble de la procédure (hormis les montants, taxes, ... sujets à évaluation), le guichet unique s'occupe de la transmission vers les

différents services internes et externes. A l'issue des délais impartis, indépendamment du bompage contradictoire qui aura été effectué en amont, les documents finaux sont mis à la disposition du requérant, moyennant le paiement des derniers frais ou taxes. La précision vaut la peine car, souvent dans les administrations, on croit que son rôle est supprimé et on empêche le guichet unique de tourner. Le guichet unique ne doit pas être entendu comme une entité juridique particulière, supplémentaire à ce qui existe actuellement. Il est simplement un nouveau département commun

au sein des entités Domaines/Cadastré. En somme, quatre fonctions : information au public, réception des demandes et distribution des titres, transmission des documents d'un service à l'autre et suivi-contrôle des demandes et des délais, et perception des frais de la procédure.

La mise en place du guichet suppose de définir un lieu, un bâtiment propice, de l'équiper de moyens et la mise en place de personnel. Au rang de ses avantages, un seul interlocuteur pour les demandeurs, le public ne s'éparpille plus dans les bureaux, moins de perturbations du travail, la traçabilité des demandes, un meilleur suivi et la diminution des délais.

Pour une fois, il faut y aller car les défis sont réels. Le foncier n'est plus sécurisé au Togo. Actuellement, un nombre très peu élevé de propriétés a été enregistré. Les frais d'enregistrement sont très élevés, qu'il s'agisse de premiers enregistrements ou de simples transferts, ce qui freine les déclarations en bonne et due forme. Et les délais sont excessivement longs. Les procédures d'enregistrement sont devenues

exagérément bureaucratiques. Le plan visé est aujourd'hui désuet, ce qui dissuade certains propriétaires de poursuivre jusqu'au bout l'acquisition du titre de propriété. Les niveaux des ressources humaines sont faibles et, dans certains cas, marqués par un vieillissement, sans perspective d'embauche de jeunes salariés dûment qualifiés. Il n'existe aucun forum actif sur lequel les différentes parties impliquées dans l'enregistrement foncier pourraient se réunir pour discuter des défis qui leur sont posés et des voies d'amélioration. Trop peu de personnes accordent de l'importance aux études réalisées par des géomètres ou topographes privés. Tous les levés ne sont pas raccordés au système géodésique national. Les principales archives sont toutes sauvegardées sur support papier, sans recours aux technologies de l'information qui pourraient aider à leur gestion et à leur usage. Les installations existantes ne sont pas idéales en ce qu'elles ne permettent pas un contrôle approprié du trafic généré par les clients. Le réseau géodésique est désuet et ne peut répondre aux besoins du Togo en

suite à la page 4

Diffusion des comptes extérieurs du Togo 2010

L'atteinte des PPTTE a boosté les transactions extérieures

Jean Afolabi

La position extérieure globale du Togo s'est fortement améliorée en 2010, en liaison surtout avec la diminution de 25,9% des engagements résultant principalement de l'atteinte du point d'achèvement au titre de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTTE), qui a permis une remise de dettes de 642,5 milliards de francs Cfa. C'est ce qu'affirmait la direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) qui diffusait, mardi à Lomé, les comptes extérieurs du Togo au titre de l'année 2010. Le taux de croissance du Produit intérieur brut (Pib) s'est établi, en 2010, à 4,0% contre 3,4% en 2009. C'est dans ce contexte qu'ont évolué les transactions extérieures du Togo qui se sont soldés par un excédent de 36,5 milliards de francs Cfa contre 5,0 milliards de francs l'année qui a précédé, explique la Bceao. Cette évolution

résulte d'une aggravation de 15,5 milliards de francs du déficit courant et d'une hausse de 44,2 milliards de l'excédent des flux nets de capitaux.

Le compte des transactions courantes s'est soldé en 2010 par un déficit de 98,9 milliards de francs en aggravation de 18,6% par rapport aux 83,4 milliards de 2009. Cette évolution résulte d'une dégradation des soldes des biens, des services et des revenus atténuée par une amélioration du solde des transferts courants. Le solde des échanges de biens entre le Togo et le reste du monde s'est établi en 2010 à -225,0 milliards de francs en dégradation de 15,6% par rapport aux -194,6 milliards de l'année précédente. Cette évolution résulte d'une hausse de 14,1% des importations plus forte que celle de 13,4% des exportations.

La balance des services ressort déficitaire de 38,5 milliards, en quasi-stabilité de 29,3% par

rapport à l'année précédente, sous l'effet conjugué de l'amélioration de 14,7% du solde des transports et de la dégradation de 51,2% des autres services. Le déficit de la balance des revenus s'établit à 11,6 milliards, en aggravation de 29,3% par rapport aux 9,0 milliards enregistrés une année plus tôt. Cette évolution est imputable principalement à la détérioration de 14,1% du solde des revenus du travail consécutive à la hausse des paiements effectués par les compagnies aériennes résidentes au titre des salaires du personnel navigant non-résident notamment les pilotes. Quant aux transferts courants nets, ils ont atteint 176,2 milliards de francs contre 158,5 milliards en 2009, en progression de 11,2% grâce aux hausses respectives de 29,9% et 12,7% des dons courants mobilisés auprès des partenaires au développement et des envois de fonds des travailleurs migrants.

Promotion du tourisme et augmentation des structures d'accueil au Togo La BOAD consent 5 milliards Cfa à Sodexh-Togo

Cinq milliards de francs Cfa, c'est le prêt que la Banque ouest africaine de développement (Boad) a consenti, mardi à Lomé, à la société d'exploitation hôtelière Sodexh-Togo pour la construction d'un hôtel 5 étoiles en bord de mer à Lomé, en face du siège du groupe Ecobank transnational Incorporated (ETI). Durée des travaux : 18 mois. Le nouveau complexe hôtelier à une capacité de 162 chambres et 36 bungalows afin de renforcer le parc d'hébergement de la ville de Lomé pour une clientèle touristique et d'affaire. Un domaine que la Boad aime bien appuyer. Sur le terrain, les travaux devraient avoir avancé suffisamment, s'il n'y avait pas eu à stabiliser le sol.



La construction de ce complexe hôtelier par Sodexh-Togo, filiale du groupe Pefaco, entre dans le cadre de la relance du secteur touristique au Togo. Autrefois destination prisée des Occidentaux, le Togo n'en est plus qu'à quelques dizaines de milliers de touristes ces années. Plus précisément autour de 200.000 touristes en 2011, selon les chiffres officiels du ministère en charge du secteur. En 1989, les recettes touristiques étaient estimées à plus de 15 milliards de francs et contribuaient à près de 10% au Produit intérieur brut (Pib). Aujourd'hui, la destination Togo n'est plus vendue sur les marchés extérieurs. Le budget attribué au secteur s'est révélé faible, et la mobilisation des fonds de promotion touristique assez difficile. Les sites sont assez dégradés et la capacité d'accueil est faible.

Le 5 janvier 2011 dernier, le gouvernement adoptait, en conseil des ministres, un document dit de **Politique nationale du tourisme**. Il se veut un document d'orientation

et de régulation des activités touristiques au Togo. De ce point de vue, avoir une offre commerciale attractive, atteindre son public cible, émerger face à la concurrence sont désormais les voies obligées pour rester compétitif, conquérir et conserver ses parts de marché. Il est attendu du secteur privé, branche opérationnelle du secteur du tourisme (hôtellerie, restauration, agences de voyages, agences d'hôtesses, transports et loisirs), de contribuer à la promotion et à la commercialisation du produit touristique. Au même titre que les opérateurs privés, les collectivités locales et associations de tourisme devront jouer un rôle important dans la confession, l'amélioration, la compétitivité du produit et dans l'accueil des visiteurs. Ceci à travers l'aménagement, l'entretien et la gestion des sites touristiques locaux et des voies d'accès, ou encore l'organisation d'événements à caractère touristique.

La mise en œuvre de la Politique

nationale du tourisme requiert, en gros, la contribution de plusieurs couches sociales et compétences. «*Le but de cette politique est de promouvoir un tourisme diversifié, respectueux de l'environnement, de la qualité de la vie et des cultures, garant de la croissance économique. La présente politique nationale du tourisme permettra de définir les bases de la relance de ce secteur d'activité pour en faire l'un des principaux leviers de croissance économique forte et de développement durable*», indiquait le ministre du Tourisme Batiene Kpabré-Sylli. Fin décembre, à l'agence économique et financière Bloomberg, il prévoyait, pour le Togo, 300.000 visiteurs en 2011, contre 183.000 en 2010, avec des revenus estimés à 50 millions de dollars, soit une hausse de 56%. «*L'environnement socio-économique est devenu stable ; un contexte qui commence à attirer les touristes et les hommes d'affaires*», avait-il expliqué.

Discrimination et violation grave à l'égard de la femme

Les victimes pourraient bientôt saisir un organe international

* Une soixantaine de pays ont déjà adhéré à ce nouvel acte de l'ONU

De source officielle, l'autorité publique se prépare à adhérer – tout comme une soixantaine de pays déjà de par le monde – au protocole facultatif à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedef). Cet outil permet désormais aux femmes victimes de «*violation grave de présenter des plaintes à un comité international*», explique-t-on officiellement au ministère des Affaires étrangères et de la coopération. Le privilège ou la prérogative est alors accordée à ce comité «*de diligenter des enquêtes ou des investigations en cas de violation*». Il est ici fait un appel à plus de responsabilité et à plus de diligence dans la gestion des cas de violation des droits et privilèges contenus dans le Cedef.

Dans le souci de promouvoir et de protéger les droits de la femme, la communauté internationale a décidé de remettre en question et d'éliminer la discrimination sexuelle qui s'exerçait contre les femmes en adoptant la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cecdef) le 8 décembre 1979. Le Togo y a aussitôt adhéré quatre ans plus tard, le 26 septembre 1983. L'idée était de mettre en œuvre les principes d'égalité et de dignité humaine contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 qui, elle, se fonde, entre autres, sur l'égalité des femmes et des hommes. Au finish, les Etats parties devaient prendre des mesures de «*suppression de la discrimination sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations*», indique-t-on officiellement.

Au fil des années, constate-t-on, le Cedef s'est révélé «*incomplet sur certains aspects de la protection relativement à l'absence de saisine d'un organe international au cas où tous les recours internes d'actions seront épuisés et à l'inexistence d'une procédure d'enquête ou d'investigation en cas de violation grave*». C'est dans le but de combler ce vide qu'il est unanimement apparu nécessaire – 20 ans plus tard – de compléter le Cedef par un protocole dit facultatif, adopté le 6 octobre 1999



Elliott Ohin, Ministre des Affaires étrangères

par les Nations Unies. En adhérant au protocole, le Togo est tenu, d'emblée, de reconnaître la compétence du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne la réception et l'examen de communications qui lui sont soumises.

Une communication ne peut être présentée au nom de particuliers ou groupe de particuliers qu'avec leur consentement, à moins que l'auteur ne puisse justifier qu'il agit en leur nom sans un tel consentement. Les communications ne peuvent être anonymes, et sont irrecevables lorsqu'elles concernent un Etat partie à la Convention qui n'est pas Partie au protocole facultatif. Avant tout examen, le comité s'assure que tous les recours internes (au pays) ont été épuisés, à moins que la procédure de recours n'excède des délais raisonnables ou qu'il soit impossible que le requérant obtienne réparation par ce moyen.

L'objet de la saisine ne doit pas être antérieure à la date d'entrée en vigueur du protocole à l'égard de l'Etat partie intéressé, à moins que ces faits ne persistent après cette date. Le comité se refuse d'examiner plus d'une fois le même type de question, dans le cadre d'une autre procédure d'enquête ou de règlement international. Sauf s'il la juge d'office irrecevable sans en référer à l'Etat partie concerné, et à condition que l'intéressé ou les intéressés consentent à ce que leur identité soit révélée à l'Etat partie, le comité porte confidentiellement à l'attention de cet Etat toute communication qui lui est adressée.

L'Etat présente par écrit au comité, dans un délai de six mois, des explications ou déclarations apportant des précisions sur l'affaire qui fait l'objet de la communication, en indiquant le cas échéant les mesures correctives qu'il a prises.

Le comité examine à huis clos les communications qui lui sont adressées. Il transmet ensuite ses constatations à son sujet, éventuellement accompagnées de ses recommandations, aux parties concernées. L'Etat partie examine dûment les constatations et les éventuelles recommandations et soumet, dans un délai de six mois, une réponse écrite au comité, l'informant notamment de toute action menée à la lumière de ses constatations et recommandations. Le comité, se fondant sur les observations éventuellement formulées par l'Etat, ainsi que sur tout autre renseignement crédible dont il dispose, peut charger un ou plusieurs de ses membres d'effectuer une enquête et de lui rendre compte sans tarder des résultats. Cette enquête peut, lorsque cela se justifie et avec l'accord de l'Etat partie, comporter des visites sur le territoire de cet Etat. L'enquête conserve un caractère confidentiel et la coopération de l'Etat partie sera sollicitée à tous les stades de la procédure.

Tout Etat partie s'engage à faire largement connaître et à diffuser la convention ainsi que le protocole, et à faciliter l'accès aux informations relatives aux constatations et aux recommandations du comité, en particulier pour les affaires concernant cet Etat.

Modernisation des services domaniaux et cadastraux au Togo

La Banque mondiale souhaite un guichet unique pour le titre foncier

suite de la page 3

matière d'enregistrement des droits de propriété. Pauvre Togo, tu as trop de problèmes !

Au finish, c'est une pile de 20 recommandations remises aux autorités. Entre autres, établir un dialogue efficace entre les parties prenantes pour cibler les réformes nécessaires. Revoir les procédures d'enregistrement pour leur simplification. Revoir les procédures de levé et de cartographie pour supprimer les étapes, cause de retards. Réduire significativement les

frais. Réaliser la réforme légale. Introduire les technologies de l'information pour la transparence et le suivi des transactions. Informatiser les anciens et nouveaux registres fonciers, et en assurer la sécurité. Augmenter les effectifs et remplacer le personnel vieillissant. Sensibiliser les populations sur les avantages de l'enregistrement et les réformes futures ; un bon dirigeant ne doit jamais surprendre ses populations sur ce qu'il veut faire. Résoudre le déficit important de géomètres professionnels, souvent remplacés

par des personnes non qualifiées. Renouveler et équiper les services domaniaux et cadastraux. Créer une centrale d'équipements pour les géomètres. Assurer la dotation de logiciels de topographie valables. Enfin, la campagne de communication : on est très sensibilisé au Sida grâce aux campagnes qui saoulent ; les non-malades se sont considérablement fait une situation sociale ; il est souhaitable de mettre en place des campagnes similaires sur le foncier, incitatives quant à l'accès à la propriété et à l'obtention du titre foncier.

Médias

Les responsables des radios rurales se sont évalués

Etonam Sossou

Les responsables des radios rurales ont pris part le 11 mai 2012 à l'hôtel Saint Fabrice à Lomé, à un atelier d'évaluation des activités et programmes de leurs structures. Cet atelier n'est qu'une suite d'une des recommandations formulées à la fin des travaux de l'atelier pédagogique national de relance des principes fondamentaux de gestion des radios rurales du 1^{er} mars 2009. En effet, cette recommandation, demande l'organisation régulière des rencontres d'échanges, le renforcement des capacités des Comités Locaux de Développement (CLD) et du personnel technique des radios rurales ainsi que l'amélioration des équipements se révèlent nécessaires.

Les travaux ont donc servit à redéfinir de nouvelles bases sur les principes de l'information de proximité, le contenu et la qualité des programmes ainsi qu'au partage des expériences. «Les



radios rurales sont de véritables outils de communications au sein des communautés rurales communautaires», a affirmé le ministre de la communication, M. Djimon Oré, à l'ouverture de l'atelier.

Les trois premières radios

rurales au Togo ont vu le jour à l'issue d'une alliance scellée en 2001 entre le gouvernement togolais et l'Agence Inter gouvernementale de la Francophonie. Il était prévu que de cette alliance naîtrait une

dizaine de radios. Mais à ce jour, elles ne sont qu'au nombre de quatre. A ces quatre, s'ajoutent une dizaine de radios communautaires d'initiative privée ainsi que les divisions de la radio éducative des radios Lomé et Kara.

Le directeur national des radios rurales, M. Adri Dibaba Gnassengbé après avoir exprimé sa gratitude à tous les partenaires techniques et financiers qui accompagnent ces radios, a souhaité que les autorités togolaises renforcent leur assistance.

Société

Les veuves ne veulent plus être héritées

Les femmes multiplient les initiatives pour mettre fin au lévirat, qui oblige une veuve à se remarier dans sa belle-famille. «A la mort de mon mari, j'ai catégoriquement refusé de me remarier avec son frère, comme me l'imposait ma belle-famille. J'ai quitté la famille, laissant derrière moi mes cinq enfants mais je ne regrette pas ce sacrifice», raconte Elisabeth. D'autres ont eu moins de chance ou de courage qu'elle. «Je suis malade du sida. Je n'ai jamais commis d'adultère de ma vie. J'ai été contaminée par mon beau-frère que j'ai épousé à la mort de mon mari. J'avais cédé aux pressions, espérant protéger mes enfants. Je vais mourir et ils vont se retrouver orphelins de père et de mère», témoigne une jeune mère en phase terminale, la voix écrasée par les sanglots.

Sous le prétexte de rompre les liens avec le défunt mari, la femme subit de fortes pressions pour entretenir des relations sexuelles secrètes avec un homme de la famille, seule condition pour qu'elle puisse se remarier ailleurs. Le lévirat pourrait figurer parmi les pratiques favorisant la transmission de la pandémie, au même titre que la prostitution non protégée, les mariages précoces ou forcés, la promiscuité dans les habitations, le manque d'information et l'absence

de dépistage. Aucune statistique n'est fournie pour confirmer le lien entre lévirat et sida mais de nombreux témoignages en font état.

«Quand une veuve se remarie, il y a toujours des risques de maltraitance pour ses enfants, de la part du beau-père. Mais cela ne suffit pas pour maintenir cette pratique d'antan. On ne peut pas continuer à suivre aveuglément ces coutumes rétrogrades», explique Kodjo, chef coutumier.

En effet, le lévirat est encore pratiqué dans certains villages, les femmes prennent cependant de plus en plus le courage de revendiquer leur liberté de choix. Celles qui sont instruites et diplômées, surtout en droit, prennent des initiatives pour sensibiliser et faire circuler l'information sur les droits de la femme. «Nous devons protéger les femmes et les enfants contre ces coutumes dépassées. Dans notre pays, la Constitution prévoit l'égalité et la parité entre les hommes et les femmes mais ce que nous réclamons, c'est la justice au quotidien», confie Jeanne, enseignante.

La tâche est ardue car il est difficile de lever toutes les croyances liées au lévirat. Même parmi les femmes instruites et informées, certaines se laissent prendre au piège de la tradition.

Santé

L'automédication coûte cher

L'automédication peut coûter cher aux malades qui ne prennent pas le traitement adapté à leur maladie, et à leur porte-monnaie si mal soignés, ils doivent ensuite aller à l'hôpital. Pourtant beaucoup de personnes y ont recours par manque d'argent.

Pour éviter les coûts trop élevés pour eux d'une visite chez le médecin, les malades ont recours à l'automédication, en achetant directement des médicaments bon marché à la pharmacie, sans ordonnance. Une pratique dangereuse qui coûte parfois plus cher aux malades que d'aller directement à l'hôpital. Car si le traitement pris ne les guérit pas, ils sont malgré tout contraints de s'y rendre. Selon un médecin en service au Centre Médico Social d'Agoè, plusieurs personnes se soignent ainsi eux-mêmes. «Lorsque je me sens mal, je ne vais jamais à l'hôpital pour me faire soigner. Les soins médicaux coûtent cher et je n'ai toujours pas d'argent pour payer les consultations médicales. Je vais directement à la pharmacie pour acheter des médicaments», explique une mère de cinq enfants. Une opinion partagée par Huguette, étudiante à l'Université de Lomé, qui trouve qu'il n'est pas donné à tout le monde de supporter les frais d'une consultation chez le médecin. «Quand on tombe malade et qu'on n'a pas de revenus, impossible de supporter les examens médicaux. Pour des maux de tête par exemple, je n'ai pas besoin de voir un médecin, il suffit d'acheter des aspirines à la pharmacie», affirme-t-elle. Pour



Yvette, une ommerçante qui ne va jamais à l'hôpital, le remède est simple, quelle que soit la cause de ses douleurs. «Novalgine pour les maux de ventre, et paracétamol pour toutes sortes de migraines», explique-t-elle.

Une pratique dangereuse

Certains médicaments sont en vente libre à la pharmacie, mais encore faut-il, pour la personne malade, savoir de quoi elle souffre. Et pour ne pas mettre la vie en danger, les médecins recommandent de se faire examiner pour déterminer les causes exactes de la maladie

Pour le Docteur Agbétoményo, Médecin, le coût élevé des soins médicaux explique le recours à

l'automédication ne suffit pas à justifier cette pratique qui peut s'avérer dangereuse. «Si, pour combattre la fièvre, la prise sans ordonnance d'une aspirine peut être tolérée, c'est plus dangereux quand il s'agit d'une pathologie qui requiert un examen par un médecin qualifié qui peut décider du traitement le plus approprié», explique le médecin qui déconseille fortement l'automédication dont les conséquences peuvent être néfastes. De plus, explique encore le médecin, une prise répétée d'antibiotiques, par exemple, peut, à la longue, créer une résistance dans l'organisme, avec pour effet de rendre le médicament inefficace.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°112 DE LOTO BENZ DU 09 MAI 2012

Nous sommes le mercredi 16 Mai 2012 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part porte le N°1113.

A l'intérieur du pays, ce sont les villes de BADOU, NOTSE, KPALIME et KEVE qui se sont illustrées par les gros lots qui y ont été gagnés mercredi dernier lors du tirage de Loto Benz.

A BADOU, c'est un lot de 500.000F CFA, gagné auprès de l'opérateur 2127, qui a fait le bonheur d'un de nos parieurs.

Les points de vente 2210 et 4021 situés respectivement à NOTSE et à KPALIME ont recensé chacun un gros lot de 1.500.000F CFA.

A KEVE, l'opérateur 5940, a enregistré un super gros lot de 2.500.000F CFA.

LOME la capitale, n'est pas en reste avec un lot de 750.000F CFA remporté par un parieur sur le point de vente 3832.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1113 de LOTO BENZ du mercredi 16 MAI 2012

Numéro de base

85

71

21

68

61